

Arrêté n°2026-14-AN

relatif à la nomination de Madame Solange HERNANDEZ aux fonctions de Directrice de l'Université du Temps Libre (UTL)

Le Président d'Aix Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation, notamment ses articles D. 714-77 à D. 714-82,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu les Statuts du Service « Université du Temps Libre », notamment l'article 7,
Vu l'arrêté DAJI/2024/Nomination/n°26 en date du 6 mai 2024 portant nomination de Madame Solange HERNANDEZ aux fonctions de Directrice de l'UTL jusqu'au 1^{er} septembre 2026,

Considérant qu'en application de l'article 7 des statuts du service, le Directeur du l'UTL est un enseignant-chercheur de l'Université nommé pour une durée de 4 ans par le Président,

Considérant que conformément à ces mêmes dispositions, le mandat du Directeur de l'UTL est renouvelable,

Considérant que le mandat de l'actuelle Directrice de l'UTL, Madame Solange HERNANDEZ, est arrivé à échéance,

Considérant que Madame Solange HERNANDEZ satisfait aux conditions statutaires susmentionnées requises,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Madame Solange HERNANDEZ est nommée Directrice de l'Université du Temps Libre (UTL), à compter du 1^{er} septembre 2026.

Article 2 :

La durée du mandat de Madame Solange HERNANDEZ est de quatre ans.

Article 3 :

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs d'Aix-Marseille Université.

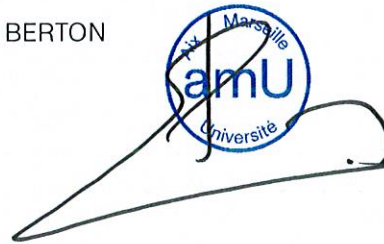
Article 4 :

La Directrice Générale des services et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 8 octobre 2026

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publié le : **12 OCT. 2026**

Transmis au Recteur de la région académique le : **12 OCT. 2026**